

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février à 19h00, le conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 23 février, s'est assemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. PRIVAT, M. ROUSSET, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BATTESTI, Mme BOUBY, M. BARRANCO, Mme ARNAUD, Mme CHEVEREAU, M. DAFI, Mme ZOURHDI, Mme HIDRI, Mme TZAREWSKY, M. MABROUK, Mme ALBORGHETTI, M. RAGUENES, M. GIOVANNACCI, Mme MATSA, M. CHARDEY, Mme BAUCE, M. PAQUET, Mme BELLAY, M. GUIGNARD, M. DAMERVAL, Mme BOERI-CHARLES, M. CHARDONNET, Mme LANDRAU,

Absents, Excusés, Représentés :

Mme DONCARLI représentée par Mme TZAREWSKY, M. GUIN représenté par M. BATTESTI, M. SAINT-JULIEN représenté par M. DAFI, Mme PAYEUR représentée par Mme JOURDANNEAU-FORT, Mme BREDIN représentée par M. MABROUK, Mme CHANARD représentée par M. ROUSSET, M. BOUILLET représenté par M. CHARDONNET

Absents, Excusés, non Représentés :

M. LEMAITRE, M. PHILIPPE

La séance a été ouverte à 19h sous la présidence de M. PRIVAT, Maire, qui a fait l'appel.

Mme TZAREWSKY a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

Les décisions ont été portées à la connaissance des conseillers municipaux présents : les groupes d'opposition sont intervenus à propos des 4 décisions relatives aux actions en justice, à savoir : Décisions 22 12 242, 24 01 011, 24 02 024 et 24 02 041. Ils demandent des explications de vote également concernant les annulations faites sur la fongibilité des crédits, décision 24 01 022.

M. le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour :

- Une délibération posée sur table : « Garantie d'emprunt – BATIGERE HABITAT »
- Une motion pour le RER C qui réponde aux besoins des usagers déposée par le groupe : « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale »

Puis, il procède à l'ordre du jour.

DCM 24-02-001 Protocole de sortie de grève et de reprise du travail

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

Il y a eu un mouvement social au sein de la ville qui concernait principalement les structures liées à l'enfance. Des rencontres ont eu lieu entre les représentants syndicaux donc la CGT, les services municipaux, Mme HIDRI pour les sujets petite enfance. M. PHILIPPE, Mme JOURDANNEAU-FORT et moi-même puis M. le Maire. La responsable fédérale de la CGT au niveau du Département a été présente lors des négociations.

Il est important de présenter ce protocole, c'est un protocole de sortie de grève et de reprise du travail. La 1^{ère} demande concernait la prime du pouvoir d'achat qui sera présentée dans la 2^{ème} délibération.

Un point très important, les actions visant l'amélioration des conditions de travail. Le travail des agents devient très compliqué dans beaucoup de secteurs de la Ville. Il y a l'enfance mais pas seulement. C'est compliqué pour les agents qui ont des contacts avec le public : CCAS, guichet unique, passeport, affaires générales du fait d'un comportement de certaines personnes. C'est un engagement portant sur des actions d'amélioration des conditions de travail,

On s'est aussi engagé à étudier la refonte du régime indemnitaire et la pérennisation des contrats. Dans ce protocole, M. le Maire a souhaité que nous versions la prime du pouvoir d'achat dans les conditions qui sont décrites après. Si ce protocole est présenté aujourd'hui alors que la date est

proche d'un prochain Conseil et proche des vacances scolaires c'est que M. le Maire a souhaité que nous versions la prime pouvoir d'achat sur la paie de mars.

Un accord a également été conclu avec les représentants pour une retenue sur salaire de 50% sur les jours de grève. Le temps restant pourra être régularisé par des heures de services ou un rattrapage ou par des RTT.

Intervention de Mme LANDRAU : « un protocole de sortie de grève dans le public ? Moi j'ai regardé mais je n'en ai pas trouvé. Le 2^{ème} point du protocole où on acte le paiement de service non fait présente quelque chose de juridiquement ou légalement... Le contrôle de légalité tranchera. Donc je ne prendrai pas part au vote sur le protocole. »

Intervention de M. GUIGNARD : « les mouvements de grève des agents communaux qui ont eu lieu ces dernières semaines sont des révélateurs des difficultés que rencontre les personnels. Il s'agit là d'une défaillance de l'employeur dans la mise en place et le maintien des conditions acceptables par les employés pour l'exercice de leurs missions de service public. Dégradation des conditions de travail, précarité, fin de mois de plus en plus difficile, rendre le travail pénible et non attractif pour les agents de la ville de Draveil. En plus de la prime de pouvoir d'achat, afin de soutenir les agents face à la forte inflation, il faut rapidement restaurer un véritable dialogue social avec les organisations syndicales. Une réelle volonté de créer une relation apaisée sera la clé pour construire le service public que sont en droit d'attendre les draveillois.

Nous demandons à être informés au plus près des avancées de ce dossier notamment lors de commissions RH dédiées. »

Intervention de M. ROUSSET : le dialogue n'a jamais été interrompu. Le dialogue social nous l'avons, nous le poursuivons et surtout nous nous engageons. »

Intervention de Mme BOERI-CHARLES : « Je souhaite attirer l'attention sur un autre point lié à la grève qui est un fait remarquable que l'on a observé fin janvier pendant laquelle de nombreux parents se sont mobilisés pour soutenir les agents et faire entendre leur voix. Une pétition a ensuite été lancée le 15 février dernier pour un accueil de service périscolaire de qualité et pour tous à Draveil. Elle a déjà réuni 369 signatures. A l'échelle de la ville, c'est énorme. En effet, depuis septembre 2022, le service d'accueil périscolaire et extrascolaire souffre d'un sous-effectif persistant, la situation a empiré depuis septembre 2023, la Ville trie les demande des familles en priorisant les parents qui travaillent, le système de réservation pénalise les parents aux agendas variable. Le service a été mis fréquemment en mode garderie sans animation pour les enfants. Pour les enfants, les agents, les parents, nous avons un même objectif qui est de rétablir un service d'accueil périscolaire et extrascolaire de qualité à Draveil. Il en va du bien-être de tous. Et il en va d'un maintien du service public indispensable au quotidien. Les axes de travail que vous présentez au Conseil, à savoir la pérennisation des contrats, l'amélioration des conditions de travail, les rémunérations sont les bons. C'est d'ailleurs ce que nous proposons depuis un an et demi à presque chaque conseil. A ce stade, vous avez fait primer la modération des dépenses salariales. Il est honteux qu'il ait fallu en arriver à ce degré de souffrance chez les agents, les enfants, les parents pour ne serait-ce que débloquent un semblant de réflexion car le nerf de la guerre c'est le budget et la politique des ressources humaines. A cet égard, nous sommes le 29 février et aucun débat d'orientation budgétaire ne nous a été proposé, ce n'est pas sérieux. Nous souhaitons la tenue très prochaine d'un Conseil municipal pour tenir ce débat d'orientation budgétaire, nous y défendrons la voix de l'intérêt général pour que le budget de la Ville acte une amélioration massive du service d'animation. »

M. ROUSSET dit qu'il attend le débat d'orientation budgétaire et les propositions proposées par le groupe « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale ». Des propositions sérieuses car derrière il y a des financements, il faut aussi penser à ça car c'est toujours facile de dire « il faut, il faut, il faut ». Petit rappel sur le budget de cette année, les qualités de services de tous les services ont été maintenues.

La Ville a continué à recruter.

Les parents d'élèves ont été reçus par M. le Maire.

M. CHARDONNET dit avoir été surpris par le mouvement de grève qui a eu lieu.

Mme LANDRAU ne prend pas part au vote.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-02-002 Mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

Le principe de la prime pouvoir d'achat est une bonne chose. Ce qui est aberrant, c'est que l'Etat décide de verser une prime de pouvoir d'achat sans mesure d'accompagnement. Les communes doivent se débrouiller pour trouver le financement. La prime va être versée aux agents, ce montant est un montant brut sur la délibération.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-02-003 Demande de subventions Régionales dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional

M. le Maire dit que la Ville va déposer un dossier afin de bénéficier de subventions dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional pour un montant de 1 000 000 € avec pour objet :

- 1- la réalisation d'un îlot de fraîcheur, les travaux de verdissement du cimetière du Centre ainsi que la création d'une aire de jeux rue du Repos pour 943 126,00 € HT,
- 2- la rénovation thermique et structurelle du Centre Administratif pour 2 040 463,06 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme des opérations présenté, le plan financier et l'échéancier qui s'y rapportent, de solliciter l'aide de la Région Ile de France pour l'attribution d'une subvention de 1 000 000 €, et d'autoriser le dépôt d'un dossier en vue de la conclusion du Contrat d'Aménagement Régional et la signature de tout document afférents.

M. BARRANCO souhaite que l'aire de jeux rue du Repos soit inclusive comme les autres si c'est possible

M. le Maire répond qu'il est bien entendu qu'elle le sera.

M. ROUSSET dit que la Ville s'était engagée sur la voie de la transition énergétique qui est importante pour tous les bâtiments de la Ville. La Ville a besoin de mettre aux normes l'ensemble de ses bâtiments. On peut également remercier la Région car elle contribue grandement à cette démarche. Cela nous permettra d'avoir une belle subvention.

Mme HIDRI et M. DAMERVAL ne prennent pas part au vote.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-02-004 Dépôt d'autorisation d'urbanisme pour les travaux de rénovation thermique du Groupe Scolaire et de l'accueil périscolaire Saint Exupéry à Draveil

M. le Maire dit que la Ville de Draveil souhaite procéder à des travaux de rénovation thermique sur les bâtiments du Groupe Scolaire Saint Exupéry situé au cœur du quartier des Bergeries, classé Quartier Prioritaire au titre de la politique de la Ville.

Actuellement le site est composé de 5 bâtiments dont 3 bâtiments de types modulaires vétustes présentant de nombreux problèmes d'infiltrations et 2 bâtiments principaux qui ont été construits dans les années 1960 sur une parcelle d'environ 33 000 m².

Le Groupe scolaire accueille aujourd'hui 335 élèves dont 9 classes d'élémentaire et 5 classes de maternelle ainsi qu'une classe ULIS et l'accueil Périscolaire.

Pour répondre aux objectifs du Décret Tertiaire de juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire et répondre aux problématiques de vétusté des préfabriqués, la Ville prévoit la rénovation thermique de ce bâtiment.

Les travaux comprennent :

- La démolition des bâtiments modulaires C, D et E accueillant actuellement 2 classes, 2 dortoirs et l'accueil périscolaire,

- Une extension du bâtiment existant permettant la reconstruction de 2 classes maternelles de 30 personnes, de deux dortoirs, de sanitaires et de l'Accueil périscolaire,
- La rénovation énergétique du bâtiment A et B incluant notamment l'isolation de la façade, et la réfection de l'étanchéité de la toiture, la pose d'une centrale de traitement de l'air,
- La création d'un préau ouvert entre les deux bâtiments,
- La réfection des menuiseries.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-02-005 Demande de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 pour les travaux de rénovation thermique du Groupe scolaire et de l'accueil périscolaire Saint Exupéry à Draveil

M. le Maire dit que la Ville souhaite instruire une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat pour la réalisation de ces études et travaux pour un coût total de 3 066 010,65 €HT, d'approuver les modalités de financement de l'opération, le montant estimé de la subvention est de 977 808,52 € HT.

Intervention de M. DAMERVAL qui s'étonne de l'absence de présentation au Conseil municipal d'un PPI. Il est demandé de voter une demande de subvention pour laquelle il n'y a aucune visibilité...

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire de présenter ce point car il est urgent d'intervenir à l'école Saint Exupéry.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-02-006 Bilan des cessions et acquisitions 2023

M. le Maire dit qu'il suffit de prendre acte des acquisitions et cessions pour l'année 2023. Il s'agit de la vente d'un bâtiment 93 avenue Eugène Delacroix pour un montant de 315 000 € à la SCI GABRIEL PERI, représentée par monsieur Tony DA SILVA, dont le siège est à Juvisy-sur-Orge.

Prend acte : 33

DCM 24-02-007 Spectacles « BLIZZARD » et « LA JOURNEE PARFAITE » annulés, remboursement de places de spectacle

M. le Maire donne la parole à Mme Anne Marie JOURDANNEAU-FORT

Il s'agit d'approuver le remboursement des places pour deux spectacles qui ont été annulés du fait des maisons de production pour un montant total de 520 euros (cinq cent vingt euros) aux personnes mentionnées.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-02-008 Attribution de la protection juridique à un adjoint au Maire

M. le Maire dit que suite à l'agression dont a été victime Monsieur Stéphane GUIN le 10 décembre 2023 vers 14h30, dans exercice de son mandat, le Conseil municipal lui a accordé le 18 décembre 2023 la protection juridique.

Il s'agit de rapporter la délibération n° 23-12-140 du 18 décembre 2023 à la demande de l'assureur et reprendre une délibération afin d'accorder le bénéfice de la protection juridique à Monsieur GUIN,

M. GUIN ne prend pas part au vote.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

DCM 24-02-009 Garantie d'emprunt - BATIGERE HABITAT – 252/254 boulevard Henri Barbusse à Draveil

M. le Maire dit que c'est un projet d'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) par BATIGERE HABITAT d'un programme de 12 logements locatifs sociaux situés au 252/254 boulevard Henri Barbusse

Le prêt garanti pour 1 959 452 € comprend 4 lignes de prêt et est indexé sur le livret A :

- un prêt PLAI, de 383 937 € contracté pour une durée de 40 ans
- un prêt PLAI foncier, de 294 846 € contracté pour une durée de 60 ans
- un prêt PLUS, de 782 957 € contracté pour une durée de 40 ans
- un prêt PLUS foncier, de 497 712 € contracté pour une durée de 60 ans

En contrepartie de la garantie accordée, BATIGERE HABITAT mettra à la disposition de la commune de Draveil trois logements conventionnés et trois logements non conventionnés.

Intervention de M. DAMERVAL qui demande des précisions car la délibération a été mise sur table. Même si son groupe va voter POUR, il demande que soit précisé la nature du programme foncier prévu dans la cadre de la garantie d'emprunt demandée par BATIGERE.

Le Maire dit que sur les 12 logements, 6 sont réservées pour la Mairie alors qu'au début seuls 3 logements étaient prévus. Il ajoute que Mme DONCARLI a négocié afin d'avoir plus de logements. M. le Maire précise qu'il y a beaucoup de demandeurs de logements sociaux et il en reçoit beaucoup.

Intervention de M. DAMERVAL pour une explication de vote. On va être favorable pour la garantie d'emprunt car il s'agit de logements sociaux. Néanmoins, le programme qui nous est proposé par COGEDIM ne correspond pas aux enjeux du réchauffement climatique qui sont à venir pour notre Ville. Quand on parle aujourd'hui encore de toit gris/noir alors qu'on sait qu'on a des problématiques liées au réchauffement climatique, ça ne peut pas nous satisfaire. Derrière se pose aussi la question sur les aménagements que vous nous proposés des services publics qui vont répondre aux besoins des populations qui vont s'installer dans ces logements. Où est la réponse aujourd'hui apportée par la ville sur la question des services publics quand on voit le manque criants d'agents au sein de notre collectivité que vous avez sus nous rappeler en début de Conseil municipal. Quelle stratégie nous proposez-vous en matière d'adaptation au changement climatique, en matière de déplacement, en matière de service public, en matière de petite enfance avec le nombre de nouveaux logements qui vont être installés qui sont important, qui sont essentiels que nous développerions probablement si nous étions en responsabilité mais pas les mêmes types de logements, des logements qui prennent en compte la question du changement climatique, des logements qui prennent en compte le besoin d'adaptation des services publics donc oui nous voterons la garantie d'emprunt mais avec un projet qui est fondamentalement différent du votre. »

M. le Maire répond que la Ville travaille pour obtenir le maximum de logements sociaux. Quand on a 50% de logements sociaux, 6 sur 12 c'est déjà une bonne chose. Ce qui est plus difficile c'est de les garder dans notre contingent car la Préfecture a la priorité.

M. ROUSSET rajoute que tous les programmes sont conformes aux normes actuelles.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 33
Abstention : 0
Contre : 0

M. le Maire donne la parole au groupe « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale »

M. DAMERVAL fait la lecture de la motion pour un REC qui répond aux besoins des usagers.

« Cette motion arrive car les conditions actuelles de circulation sur le RER C ne sont pas bonnes et vont être empirées par un nouveau schéma directeur proposé par Ile de France Mobilités et la SNCF. Ce nouveau schéma directeur ne répondra pas à l'urgence qu'on a besoin aujourd'hui en matière de recrutement et surtout va modifier fondamentalement les dessertes pour les usagers du RER C. Vous nous avez demandé si on pouvait travailler ensemble cette motion et qu'on la passe au prochain Conseil municipal le 18 mars prochain qui est en amont du prochain Conseil d'administration d'Ile de

France Mobilités. Nous y sommes plus que favorable s'il n'y a pas de modification des demandes qui sont aujourd'hui posées.

M. CHARDONNET rajoute qu'il y a des évolutions qui sont extrêmement surprenantes dans le fonctionnement du RER de façon générale. Il y a eu un nouveau TRAM, le T12 qui accroît le nombre de transports en commun. En revanche, la conséquence, c'est qu'il n'y a plus de connexion directe entre Juvisy-sur-Orge et Massy Palaiseau par le RER C. Le temps de trajet est doublé. Gros problème de gestion générale du RER C.

DCM 24-02-010 Vœu contre la fermeture des urgences de l'hôpital de Juvisy

M. le Maire donne la parole au groupe « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale »

M. DAMERVAL fait la lecture du vœu

« C'est un sujet récurrent mais qui malheureusement fait l'objet de nouveaux développements et nous vous proposons ce vœu du Conseil municipal de Draveil contre la fermeture des urgences de l'hôpital de Juvisy-sur-Orge. La proposition de vœu que nous vous faisons est celle-ci :

Le conseil municipal de Draveil réunit le 29 février 2024 sous la présidence de Monsieur le Maire de Draveil, considérant l'importante vitale des services de santé pour la sécurité et le bien-être de nos concitoyens, exprime sa vive préoccupation et son opposition formelle à la décision annoncée concernant la fermeture des urgences de l'hôpital de Juvisy-sur-Orge prévu pour le 1^{er} juillet 2024.

Considérant que l'hôpital de Juvisy joue un rôle crucial dans l'offre de soins d'urgences pour les habitants de Draveil assurant un accès vital aux soins médicaux d'urgences.

Considérant que cette fermeture entraînera un allongement des délais d'interventions en cas d'urgences mettant en péril la vie des patients et affectant particulièrement les populations les plus vulnérables.

Considérant l'augmentation de la pression sur les autres établissements de santé de la Région, qui sont déjà confrontés à des défis significatifs en termes de capacité et de ressources.

Considérant le manque de consultation et de dialogue avec les communautés locales et les élus concernés par cette décision, qui affecte directement le bien-être et la sécurité des habitants de notre commune et des environs.

Considérant l'importance de maintenir une couverture sanitaire complète sur notre territoire pour garantir l'égalité d'accès aux soins pour tous. Par ces motifs, le Conseil municipal de Draveil :

Exprime son opposition ferme à la fermeture des urgences de l'hôpital de Juvisy et demande un réexamen de cette décision en tenant compte des besoins réels de la population et de l'impact sur les services d'urgences régionaux. Sollicite l'organisation d'une réunion urgente avec les autorités sanitaires régionales, les représentants de l'hôpital de Juvisy et les élus des communes affectées afin de discuter des alternatives à cette fermeture et de trouver des solutions pour maintenir un accès aux soins d'urgence dans notre Région. Demande que soit assurée une communication transparente et régulière sur les avancées des discussions et des décisions prises concernant l'avenir des urgences de l'hôpital de Juvisy. Engage le Maire de Draveil à relayer cette motion auprès des autorités compétentes et à mobiliser le soutien des autres communes impactées.

Par ce vœu, le Conseil municipal de Draveil souhaite affirmer son engagement inébranlable pour la défense de l'accès aux soins d'urgence pour tous ses habitants et son soutien aux personnels de l'hôpital de Juvisy. Nous restons mobilisés et attentifs aux développements futurs sur ce dossier crucial pour la santé et la sécurité de notre population.

Adopté à Draveil, le 29 février 2024. »

M. le Maire dit qu'il prend acte et confirme qu'il souhaite, avec l'ensemble du Conseil municipal le maintien du service des urgences de l'hôpital de Juvisy-sur-Orge comme vu avec Mme le Maire de Juvisy-sur-Orge.

M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et clôt la séance.
La séance du Conseil est levée à 20h00.

Mme TZAREWSKY
Secrétaire de séance



M. PRIVAT Richard
Maire de Draveil



Les délibérations et la liste des délibérations sont consultables en Mairie, au Secrétariat Général, aux heures d'ouverture des bureaux